

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Marc BARRON.

Votants : 22

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Yves COLOMBAIN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT - GAUTIER, Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA, Sophie WAKEFORD à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Jean-Marie HIRTZ

Date convocation : 24 janvier 2014

N° 2014-002

Objet : Modification du nombre de poste d'adjoints

Rubrique : 5.2

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Suite à la démission de Madame Francine PIERRE du poste de 4ème adjointe, il est proposé de porter à 7 le nombre de postes d'adjoints.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ
(2 abstentions : Sophie WAKEFORD et Marc BARRON)

- **DECIDE** que le nombre d'adjoints au maire sera de 7.



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX